

# PRESTATION DE FORMATION

# MODALITES D'INSCRIPTION ET CONDITIONS DE VENTE

#### S'inscrire à une formation :

Avant toute inscription il est demandé:

- S'assurer que l'on possède le niveau requis : Prérequis
- Vérifier le mode de financement : personnel employeur
- Contacter par mail l'IMELyon (guillaume.mathe@imelyon.fr) pour demander le dossier d'inscription correspondant à la formation

# Prix:

- Formation inter-entreprise :
  - Les tarifs sont indiqués sur le document Programme et Contrat téléchargeables sur le site. Le tarif correspond aux frais administratifs et de formation
- Formation intra-entreprise : Le tarif sera déterminé en fonction du cahier des charge adressé à IMELyon.
  - Le devis correspondant sera adressé à l'entreprise pour validation.
  - Le devis comprendra les frais d'animation de la formation, mais ne comprendra pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.
  - En décidant d'organiser la formation dans vos locaux, vous vous engagez à mettre une salle à disposition du formateur et des participants et à prendre les dispositions nécessaires pour que les participants restent disponibles pour la formation.

# **Convocation:**

Une convocation précisant le lieu, l'horaire et les moyens d'accès vous sera adressée par email 5 à 10 jours avant le début de la formation.

### Facture:

- Formation intra:
  - o Une facture sera adressée à l'issue de la formation
  - Elle est adressée avec l'attestation de présence à l'entreprise émettrice de la commande pour règlement.
- Formation inter :
  - L'acompte de réservation de la formation sera réglé directement sur le site et fera l'objet d'une facture qui sera adressée par mail.
  - Les factures des sessions suivantes seront adressées par mail et réglées en ligne. Une facture sera adressé à l'issue du règlement.



# **Conditions de paiement :**

- Financement individuel : Après validation de l'inscription par le règlement d'un acompte, le règlement se fera à réception de la facture, à l'issue de la formation.
- Financement par l'employeur : a l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture seront adressées par mail à l'employeur pour mise en paiement par virement ou par chèque bancaire à l'Ordre de IMELYON.

### **Report – Annulation:**

- IMELyon se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation, si le nombre d'inscription est insuffisant.
- <u>Désistement du fait de l'entreprise (formation en intra):</u>

Toute entreprise a la possibilité de résilier l'action de formation, selon les modalités d'indemnisations suivantes :

- o 30 jours avant le début de l'action de formation : Aucune indemnisation
- 30 jours à 15 jours du début de l'action de formation : 50% du montant du tarif total de la formation.
- Moins de 15 jours du début de la formation : 50% du montant total de la formation +
  l'ensemble des frais engagés pour l'intervenant (Hôtels, Transport).

Pour une annulation dans les 30 jours qui précèdent l'action de formation, l'entreprise reste redevable de la somme de 400 € (Quatre cent euros) à titre de dédommagement.

- Désistement du fait du stagiaire (formation en inter) :

Le stagiaire à la possibilité de résilier l'action de formation, selon mes modalités d'indemnisations suivantes :

- o 30 jours avant le début de l'action de formation : Aucune indemnisation
- 30 jours à 15 jours du début de l'action de formation : 50% du montant de l'acompte déjà versé pour dédommagement.
- Moins de 15 jours du début de la formation : l'acompte déjà réglé, ne pourra pas être remboursé.

# Droit applicable et juridictions compétentes :

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française.

# Attributions et compétences :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du tribunal d'instance de Lyon.

